

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9,10 et 11 juillet 2019

2019 DASES 5 DDCT/DFPE/DJS/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DPSP Subventions (5 987 971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2019.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.251.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 29 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux, et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris, de 5 985 471 euros au titre de l'année 2019, au fonctionnement de ces équipements ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement, en date du 27 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 236 407 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) gestionnaire du centre social la clairière, 20 rue Santerre (12e), (numéro simpa : 48161) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 234 407 € (2019-05428).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « A l'image de soi » : 2 000 € (2019-01639).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 194 852 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Carrefour Echanges Rencontres Insertion Saint Eustache, C.E.R.I.S.E, 46 rue Montorgueil (2e), (numéro simpa : 151041) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 194 852 € (2019-07263).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 193 670 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - AIRES 10, 2 bis rue du Buisson Saint-Louis (10e), (numéro simpa : 10829), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 189 670 € (2019-07755).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Faire vivre la mixité » : 4 000 € (2019-06223).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 173 822 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Le Paris des Faubourgs, 107 bis rue du Faubourg Saint Denis (10e), (numéro simpa 12405), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 171 822 € (2019-07281).
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Accueil enfants/parents » : 2 000 € (2019-04139).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 305 622 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association le picoulet Mission Populaire du XIème, 59 rue de la Fontaine au Roi (11e), (numéro simpa : 8561) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 288 122 euros (2019-06695).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « la santé à tout âge » : 3 500 € (2019-06001)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Agir avec et pour les familles » : 5 000 € (2019-07077).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Education populaire » : 4 000 € (2019-05992).
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé : « Immersion culturelle au sein du quartier » : 4 000 € (2019-02170).
 - o Projet intitulé : « la santé à tout âge » : 1 000 € (2019-03111).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 217 885 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Solidarité Roquette, 47 rue de la Roquette (11e), (numéro simpa : 17036), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 217 885 € (2019-06953).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 241 068 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Relais 59, 1 rue Hector Malot (12e), (numéro simpa : 18896), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 241 068 € (2019-07285).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention globale de 217 692 euros est attribuée au titre de l'année 2019 à l'association 13 pour tous, 4 place de Vénétie (13e), (numéro simpa : 19943), pour assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES): 204 692 € (2019-07206).
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 4 000 € (2019-03156)
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : 4 000 € (2019-03155)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 2 000 € (2019-06442)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : 3 000 € (2019-06441)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 157 122 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Maison 13 solidaire, 13 rue Girardot (13e), (numéro simpa : 121341), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 157 122 € (2019-07237).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 180 112 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Carrefour 14, 15 rue des Mariniers (14e), (numéro simpa : 9966), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 170 112 € (2019-07210).
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Familles ensemble » : 1 500 € (2019-06282)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS)
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes » : 3 000 € (2019-06274)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « loisirs enfants » : 2 500 € (2019-01884)
 - o Projet intitulé « familles ensemble » : 1 500 € (2019-01889)
 - o Projet intitulé « Festival Quartiers en culture » : 1 000 € (2019-01886)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « loisirs enfants » : 1 000 € (2019-06273)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11: Une subvention globale de 235 066 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Etablissement Léo Lagrange Nord-Ile de France, 24 rue Jean Jaurès (80 Amiens), (numéro simpa : 185552), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 235 066 € (2019-08132).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 183 661 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Foyer de Grenelle-centre social, 17 rue de l'Avre (15e), (numéro simpa : 20822), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 183 661 € (2019-07277).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 279 822 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association CEFIA, 102 rue de la Jonquière (17e), (numéro simpa : 3001), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 254 322 € (2019-07186).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Ateliers santé et bien être » : 2 000 € (2019-03016)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Les familles en Epinettes » : 10 500 € (2019-03768)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Culturelles (DAC)
 - o Projet intitulé « Passeport culture » : 5 000 € (2019-03473)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Familles des épinettes » : 2 000 € (2019-03768)

- Projet intitulé « Ateliers créatifs » : 2 000 € (2019-02863)
- Projet intitulé « Santé et bien être » : 2 000 € (2019-02862)
- Projet intitulé « Jeunesse citoyenne » : 2 000 € (2019-07182)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 221 622 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale-centre social Torcy, 2 rue de Torcy (18e), (numéro simpa : 9885), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 221 622 € (2019-07245).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention globale de 201 342 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Accueil Goutte d'Or, 26 rue de Laghouat (18e), (numéro simpa : 9510), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 201 342 € (2019-03693).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention globale de 157 922 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Maison bleue-Porte Montmartre, 24 avenue de la porte de Montmartre (18e), (numéro simpa : 163481), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 157 922 € (2019-07872).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention globale de 583 803 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Espace 19, 251 rue de Crimée (19e), pour ses trois centres sociaux (numéro simpa : 246), pour leur permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 560 803 € (2019-07276) : : - Espace Riquet : 185 425 €, -Espace Ourcq : 183 389 €, -Espace Cambrai : 191 989 €,
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - Projet intitulé « Améliorer la santé des habitants » : 18 000 € (2019-05742)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - Projet intitulé « Accès métier petite enfance» : 3 000 € (2019-05548)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - Projet intitulé « Accès métier petite enfance» : 2 000 € (2019-02381)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Une subvention globale de 161 522 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Rosa Parks, 219 boulevard Mac Donald (19^e), (numéro simpa : 183499), répartie comme suit, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 158 322 € (2019-07286).
- Subvention au titre de la formation pour les équipes sur l'accueil des migrants : 3 200 €

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 213 998 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Belle Ville, 15 bis/17 rue Jules Romains (19e), (numéro simpa : 19704), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 213 998 € (2019-07799).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20: Une subvention globale de 180 675 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Danube Social et Culturel, 49 bis rue du Général Brunet (19e), (numéro simpa : 9687), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 172 675 € (2019-07200).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé au quotidien » : 3 000 € (2019-05541)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Parcours citoyen » : 5 000 € (2019-05539)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21: Une subvention globale de 205 956 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Jaurès Pantin Petit – J2P, 32 rue Petit (19e), (numéro simpa : 19485), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 201 956 € (2019-08014).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes 12/25 ans » : 4 000 € (2019-01057)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : Une subvention globale de 209 571 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Archipelia, 17/23 rue des Envierges (20e), (numéro simpa : 18047), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 191 571 € (2019-07488).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé dans tous ses états » : 3 000 € (2019-05969)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Espace de Co constructions avec les parents du quartier » : 3 000 € (2019-05198)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes comme ressources » : 3 000 € (2019-05973)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Boite à outils de l'emploi » : 4 000 € (2019-05964)
- Subvention au titre de la Direction des Espaces Verts (DEVE) :
 - o Projet intitulé « Jardin partagé, vies partagées » : 2 000 € (2019-05968)
- Subvention au titre de la Participation Citoyenne (DDCT/SPC) :
 - o Projet intitulé « Lundi, femmes solidaires » : 3 000 € (2019-05966)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : Une subvention globale de 192 546 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Crescendo, 102 C rue Amelot (11e), (numéro simpa : 9608), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 179 546 € (2019-07466).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « La santé au centre social » : 3 000 € (2019-05950)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2019-04380)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2019-05957)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Permanences accompagnement social vers l'emploi » : 4 000 € (2019-09038).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : Une subvention globale de 239 276 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Relais de Ménilmontant, 2 / 8 rue Henri Chevreau (20e), (numéro simpa : 18888), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 236 276 € (2019-07250).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes actifs » : 1 500 € (2019-07150)
 - o Projet intitulé « Insertion et accès aux droits » : 1 500 € (2019-07136)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : Une subvention globale de 211 321 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Dumas Réunion/Etincelles, 65 rue des Haies (20e), (numéro simpa : 47661), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES): 209 821 € (2019-07273).
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Projet jeunesse » : 1 500 € (2019-07834)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : Une subvention globale de 200 298 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Soleil Blaise, 7 square Vitruve (20e), (numéro simpa : 11445), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 196 298 € (2019-07288).
- Subvention au titre de la santé (Dases/Santé)
 - o Projet intitulé « Café des parents/ateliers nutrition » : 2 000 € (2019-08669)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
- Projet intitulé « Soutenir et accompagner les initiatives des adolescents·e·s et jeunes adultes : des nocturnes » : 2 000 € (2019-07137)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : Une subvention globale de 196 818 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association AOCSA La 20^{ème} CHAISE, 38 rue des Amandiers (20e), (numéro simpa : 16203), pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DASES) : 182 218 € (2019-07299).
 - Subvention au titre du fonctionnement de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
 - o Projet : « jardins collectifs des Amandiers » : 1 000 € (2019-05908)
 - o Projet : « les ruches du 38 » : 1 600 € (2019-08391)
 - Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV)
 - o Projet intitulé « jeunes en mouvement » : 3 000 € (2019-04359)
 - Subvention au titre de la jeunesse (DJS/Jeunesse) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en mouvement » : 3 000 € (2019-05961)
 - o Projet intitulé « animateur médiateur inter partenarial » : 3 000 € (2019-05911)
- Subvention au titre de la prévention de la délinquance (DPSP) :
- o Projet intitulé « animateur médiateur inter partenarial » : 3 000 € (2019-05912)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 28 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 conformément au tableau ci dessous :

| Organisme bénéficiaire | Intitulés de l'action | Montant du financement |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Chapitre 934 – Rubrique 428 - Destination 4280001 - Nature 6526 (DASES) | | |
| CASP-La clairière | « Centre social » | 234 407 € |
| CERISE | « Centre social » | 194 852 € |
| AIRES 10 | « Centre social » | 189 670 € |
| Le Pari's des Faubourgs | « Centre social » | 171 822 € |
| Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet | « Centre social » | 288 122 € |
| Solidarité Roquette | «Centre social » | 217 885 € |
| Relais 59 | « Centre social » | 241 068 € |
| 13 pour tous | « Centre social » | 204 692 € |
| Maison 13 Solidaire | « Centre social » | 157 122 € |
| Léo Lagrange-Maurice Noguès | « Centre social » | 226 066 € |
| Association Broussais/Didot centre social Carrefour 14 | « Centre social » | 170 112 € |
| Foyer de Grenelle | « Centre social » | 183 661 € |
| CEFIA | « Centre social » | 254 322 € |
| Ecole Normale Sociale-centre social Torcy | « Centre social » | 221 622 € |
| Accueil Goutte d'Or | « Centre social » | 201 342 € |
| Maison bleue | « Centre social » | 157 922 € |
| Espace 19-Riquet | « Centre social » | 185 425 € |

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| Espace 19-Ourcq | « Centre social » | 183 389 € |
| Espace 19-Cambrai | « Centre social » | 191 989 € |
| Rosa Parks | « Centre social » | 158 322 € |
| Belle Ville | « Centre social » | 213 998 € |
| Danube | « Centre social » | 172 675 € |
| Jaurès Pantin Petit - J2P | « Centre social » | 201 956 € |
| Archipélia | « Centre social » | 191 571 € |
| Crescendo-Maison du bas Belleville | « Centre social » | 179 546 € |
| Association Relais Ménilmontant- centre social les Rigoles | « Centre social » | 236 276 € |
| Association Dumas/Réunion-centre social Etincelles | « Centre social » | 209 821 € |
| Soleil Blaise | « Centre social » | 196 298 € |
| AOCSA La 20 ^e chaise | « Centre social » | 182 218 € |
| Chapitre 934 rubrique 424 nature 65748 destination 4240008 (réfugiés) | | |
| Rosa Parks : formation sur l'accueil des migrants | | 3 200 € |
| Total | | 5 824 371 € |
| Chapitre 934-Nature 65748 - Rubrique 412- Destination 4120001 (DASES – santé) | | |
| Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet | « la santé à tout âge en 2019 » | 3 500 € |
| CEFIA | « ateliers santé et bien être » | 2 000 € |
| Danube | « la santé au quotidien » | 3 000 € |
| Espace 19 | « améliorer la santé des habitants » | 18 000 € |
| Crescendo-Maison du bas Belleville | « la santé au centre social » | 3 000 € |
| Archipélia | « la santé dans tous ses états » | 3 000 € |
| Soleil Blaise | « café des parents/ateliers nutrition » | 2 000 € |
| Total | | 34 500 € |
| CFI 14-11 Chapitre fonctionnel 935, nature 65748, destination 52000010 (DDCT SPV) | | |
| Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet | « la santé tout âge » | 1 000 € |
| Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet | « immersion culturelle au sein du quartier » | 4 000 € |
| 13 pour tous | « La place des familles » | 4 000 € |
| | « pause-toi là » | 4 000 € |
| Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14 | « loisirs enfants » | 2 500 € |
| | « Familles ensemble » | 1 500 € |
| | « Festival Quartiers en Culture » | 1 000 € |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| CEFIA | « familles des épinettes » | 2 000 € |
| | « ateliers créatifs » | 2 000 € |
| | « santé et bien être » | 2 000 € |
| | « jeunesse citoyenne » | 2 000 € |
| Espace 19 | « accès aux métiers de la petite enfance » | 2 000 € |
| Crescendo-centre social Maison du bas Belleville | « jeunes en projet » | 3 000 € |
| AOCSA-La 20 ^{ème} chaise | « jeunes en mouvement » | 3 000 € |
| Total | | 34 000 € |
| Chapitre fonctionnel 936 – Rubrique élémentaire P65-1- Nature 65748 –(DAE) | | |
| Archipélia | « Boite à outils de l'emploi » | 4 000 € |
| Espace 19 | « Accès aux métiers petite enfance » | 3 000 € |
| Crescendo-centre social Maison du bas de Belleville | « Permanences accompagnement social vers l'emploi » | 4 000 € |
| Total | | 11 000 € |
| Chapitre 930 - Nature 65748 – Destination : 02400020 DDCT SPC | | |
| Archipélia | Lundi, femmes solidaires | 3 000 € |
| Total | | 3 000 € |
| Chapitre 933 Rubrique 3112 Nature 65748 (DAC) | | |
| CEFIA | « Passeport pour la culture» | 5 000 € |
| Total | | 5 000 € |
| Fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748 (DJS/Jeunesse) | | |
| CASP-centre social La clairière | « A l'image de soi » | 2 000 € |
| AIRES 10 | « Faire vivre la mixité » | 4 000 € |
| Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet | « Éducation populaire» | 4 000 € |
| 13 pour tous | « Pause-toi là » | 3 000 € |
| Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14 | « Accueil jeunes » | 3 000 € |
| Danube | « Parcours citoyen » | 5 000 € |
| J2P | « Accueil jeunes 12/25 ans» | 4 000 € |
| Crescendo- Maison du bas Belleville | « Jeunes en projets » | 3 000 € |
| Archipélia | « Jeunes comme ressources » | 3 000 € |
| Association Dumas/Réunion-centre social Etincelles | « Projet jeunesse » | 1 500 € |
| Association Relais Ménilmontant-centre social les Rigoles | « Jeunes actifs » | 1 500 € |
| | « Insertion et accès aux droits » | 1 500 € |
| AOCSA-La 20 ^{ème} chaise | « Jeunes en mouvement » | 3 000 € |
| | « Médiateur Animateur inter partenarial » | 3 000 € |
| Soleil Blaise | «Soutenir et accompagner les initiatives des adolescents·e·set jeunes adultes : des | 2 000 € |

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------|
| | nocturnes » | |
| Total | | 43 500 € |
| Chapitre fonctionnel 934 – Rubrique élémentaire 4212 - Nature 65748 –(DFPE) | | |
| Le Pari's des Faubourgs | « Accueil enfants/parents » | 2 000 € |
| Mission Populaire Evangélique de France- centre social Le Picoulet | « Agir avec et avec les familles » | 5 000 € |
| 13 pour tous | « La place des familles » | 2 000 € |
| Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14 | « Familles ensemble » | 1 500 € |
| CEFIA | « Les familles des Epinettes » | 10 500 € |
| Archipélia | « Espace de Co-construction parents/quartier » | 3 000 € |
| Total | | 24 000 € |
| Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) | | |
| Archipélia | « Jardin partagé, vies partagées » | 2 000 € |
| AOCSA-20 ^e chaise | « Jardins collectifs des Amandiers » | 1 000 € |
| | « Les ruches du 38 » | 1 600 € |
| Total | | 4 600 € |
| Chapitre fonctionnel 932, Nature 65748, Rubrique P 213, Destination 21300050 (DASCO) | | |
| Association Broussais/Didot-centre social Carrefour 14 | Loisirs enfants | 1 000 € |
| Total | | 1 000 € |
| Chapitre 931 Article 65748 rubrique P11 ligne 11000010 (DPSP) | | |
| AOCSA la 20 ^e chaise | Médiateur animateur inter partenarial | 3 000 € |
| TOTAL | | 5 987 971 € |

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO